SOUS-PRÉFECTURE
13 MARS 2018
60300 SENLIS

Communauté de Communes du Pays de Valois

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois

Pièce 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

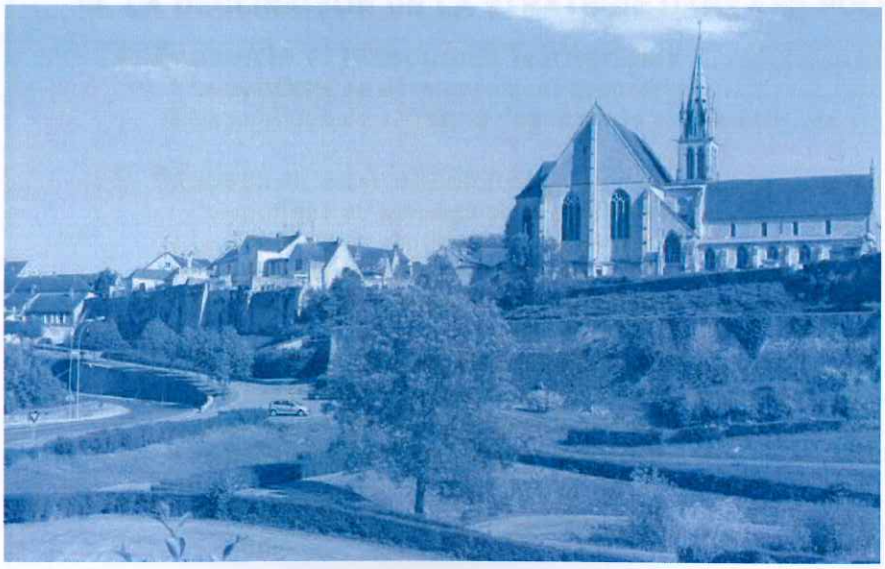

ECONOMIE AMENAGEMENT URBANISME

PROSCOT
Stratégies pour des territoires durables

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

Le cadre léglistaif du PADD 6
Le contenu du PADD 7

I. UN POSITIONNEMENT ET UNE STRATÉGIE : PAYS DE VALOIS 2035 9

A. Le Valois : « trait d'union » entre territoires régionaux et franciliens 10
B. Promouvoir une ruralité à plusieurs visages et une multipolarité valorisant les connexions entre territoires 12

II. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT 15

A. Dynamiser une économie singulière, pour conforter l'attractivité du territoire . 16
B. Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne 19
C. Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services 22
D. Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires 24

III. LA DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES 27

A. Économie et ressources territoriales 28
1 La politique de développement économique 28
2 La politique de soutien à l'agriculture et aux activités primaires 30

B. Paysage et environnement 31
1 La politique du paysage et du patrimoine 31
2 La politique de gestion de la biodiversité 32
3 La politique énergétique 32
4 La politique de gestion et de valorisation des ressources environnementales et des risques 33

C. Habitat, équipement et mobilité 34
1 La politique de l'habitat 34
2 La politique des équipements et commerces 35
3 La politique des transports et mobilités 36

GESTION DU DOCUMENT

Références

Référence interne	PADD du SCOT du Pays de Valois – Pièce 2
Version révision	1
Date	2 novembre 2016

Rédaction

Auteurs principaux	Mathieu BESNIER, Philippe PLANTAGENEST
Contrôle qualité	Véronique BISSON

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine
V 1	2 novembre 2016	Version d'origine
V 2	8 novembre 2016	Communauté de communes du Pays de Valois
V 3	16 novembre 2016	Communauté de communes du Pays de Valois

Introduction

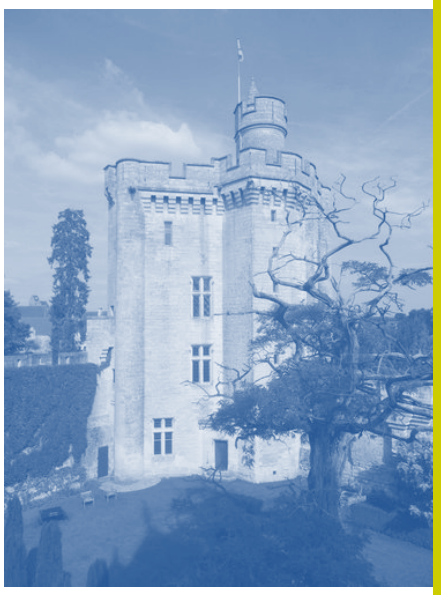

LE CADRE LEGISLATIF DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- **Les nouveaux textes applicables au P.A.D.D. du SCoT**

Le contenu du SCoT a été modifié en 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Loi Grenelle II , puis par la Loi ALUR (« Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé ») en 2014, et, enfin par l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Pour ce qui concerne le P.A.D.D., le nouvel article L 141-4, applicable après le 01/01/2016, dispose que :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques :*

- *d'urbanisme,*
- *du logement,*
- *des transports et des déplacements,*
- *d'implantation commerciale,*
- *d'équipements structurants,*
- *de développement économique, touristique et culturel,*
- *de développement des communications électroniques,*
- *de qualité paysagère,*
- *de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,*
- *de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,*
- *de lutte contre l'étalement urbain,*
- *de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

- **Les conséquences pour le P.A.D.D.**

On voit l'ampleur des compétences légales du P.A.D.D. : elles concernent l'ensemble des domaines où l'action publique s'inscrit dans un cadre spatialisé.

Dans les faits, le P.A.D.D. peut traiter de toute question qui a des conséquences directes ou indirectes sur les politiques publiques d'aménagement et d'occupation du sol au sein de son périmètre.

En fixant le cadre des politiques publiques, le P.A.D.D. constitue le « projet » à long terme du territoire, et détermine les grands objectifs que le Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) du SCoT mettra en œuvre.

En conséquence, le P.A.D.D. constitue le document pivot du SCoT et de son élaboration.

Le P.A.D.D. du SCoT de la Communauté de Communes du Pays de Valois a été élaboré sur la base d'une phase prospective qui proposait des scénarios d'évolution à long terme du territoire.

Cette phase a permis aux élus et aux acteurs du territoire de se positionner sur les grands objectifs à atteindre et de définir les contours d'un « scénario choisi » qui constitue la base du P.A.D.D.

LE CONTENU DU P.A.D.D.

Les évolutions législatives et contextuelles qui ont eu lieu depuis l'approbation du SCoT en 2011, amènent à voir jusqu'à quel point il convient de retravailler les 4 axes du P.A.D.D. en vigueur :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique du territoire.
- Axe 2 : Préserver l'environnement pour garantir un cadre de vie de qualité.
- Axe 3 : Répondre plus efficacement aux besoins des ménages, notamment en matière de logements, d'équipements de services.
- Axe 4 : Renforcer et faciliter l'accessibilité du territoire et au sein du territoire.

Les élus ont souhaité préserver ce raisonnement stratégique articulé autour de ces 4 grands axes « thématiques », tout en redéfinissant, si nécessaire, leur intitulé, ainsi que leur teneur et leurs objectifs, au regard des tendances à l'œuvre au sein du Pays de Valois.

Les réflexions menées lors des débats autour du P.A.D.D. ont mis en exergue trois points sur lesquels s'articule le présent document : le positionnement du territoire, les objectifs stratégiques et de développement, la déclinaison de la stratégie dans les politiques sectorielles.

Train en gare de Crépy-en-Valois

Panneaux routiers près de Boullarre

Un positionnement et une stratégie :

Pays de Valois 2035

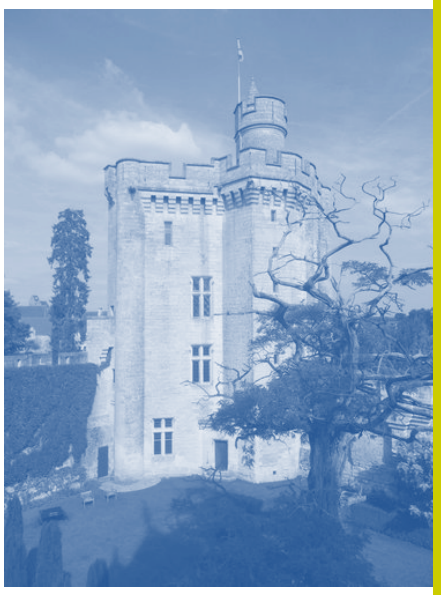

A. LE VALOIS, « TRAIT D'UNION » ENTRE TERRITOIRES REGIONAUX ET FRANCILIENS

La réflexion initiée dans le cadre du P.A.D.D. s'appuie sur l'analyse, réalisée en phase diagnostic, de la « trajectoire » passée du territoire. Elle prend en compte un environnement institutionnel mouvant où il importe que les territoires affichent leur stratégie de long terme pour exprimer la lisibilité de leurs actions.

En effet, suite, entre autre, aux conséquences de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de Communes du Pays de Valois fait état d'une situation géographique « ambiguë », aux marges méridionales des Hauts-de-France, éloignée de la nouvelle capitale régionale lilloise, tout en étant à proximité immédiate du bassin francilien.

Compte tenu de cette proximité avec l'Ile-de-France, le degré de développement du territoire du SCoT sera fortement imprégné des dynamiques interrégionales, elles-même complémentaires de dynamiques régionales. De ce point de vue, un des enjeux d'avenir sera l'équilibre au sein de la nouvelle grande région avec, notamment la mise en évidence d'un axe longitudinale entre la capitale régionale lilloise et la capitale parisienne.

Le potentiel de développement du Pays de Valois prend en considération cette perspective d'affirmation de cet axe nord/sud dont le territoire du SCoT constitue un maillon, aux portes de l'Ile-de-France, en articulation avec un axe transversal est-ouest Beauvais-Château-Thierry.

Cette position stratégique au cœur d'un espace de type « parallélépipède », dont les sommets seraient Beauvais-Soissons-Château-Thierry-Meaux-Roissy, lui confère de fait, des perspectives de développement indéniables.

L'ambition du Pays de Valois est de bénéficier de sa situation de « trait d'union » sur le plan résidentiel, ce qui est déjà à l'œuvre, et de mettre en œuvre une stratégie économique qualitative appuyée sur ce desserrement francilien, l'objectif étant un développement véritablement durable, donc une croissance du nombre d'habitants et des emplois.

L'un des enjeux principaux résidera dans la capacité du territoire à capitaliser sur cette position de « trait d'union », véritable levier pour son attractivité et au sein duquel les ménages et entreprises viennent s'y installer non pas par défaut mais bel et bien par choix.

Panneaux en gare de Crépy-en-Valois

Rue du vieux Crépy-en-Valois

Positionnement du Pays de Valois dans un environnement inter régional

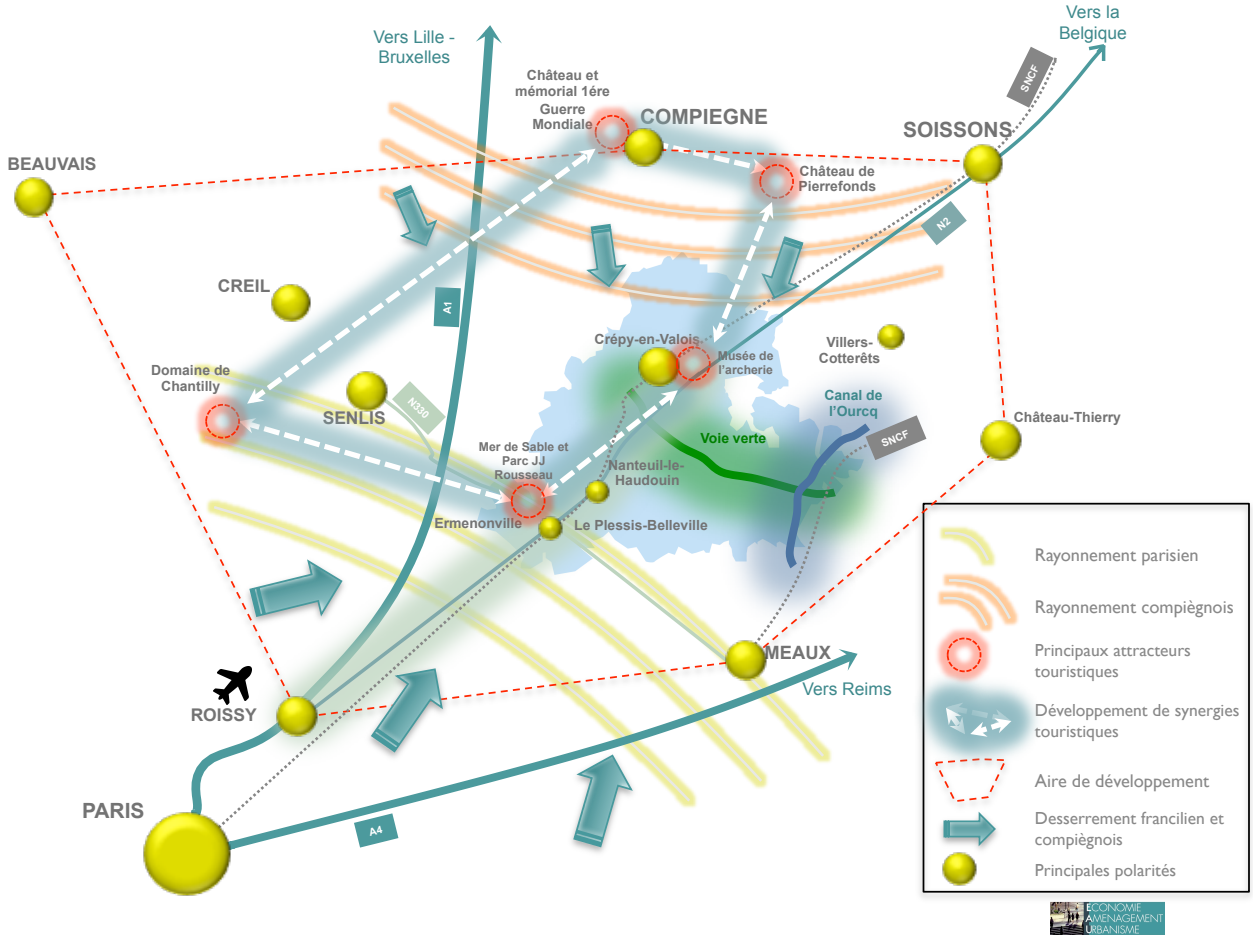

B. PROMOUVOIR UNE RURALITE A PLUSIEURS VISAGES ET UNE MULTIPOLARITE VALORISANT LES CONNEXIONS ENTRE TERRITOIRES

Les capacités de développement du Pays de Valois, et donc son potentiel d'amélioration de la qualité de vie de tous ses habitants, s'appuient en grande partie sur son positionnement géographique qui permet son rayonnement.

Le contexte actuel, fortement influencé par la multiplication des échanges mondiaux et l'élargissement des espaces de flux, accentue la compétition entre territoires.

Dans ce cadre, afin d'affirmer et d'asseoir le positionnement du Pays de Valois dans un environnement élargi, le territoire doit être visible et identifié au sein d'un axe national, voire nord-européen, et représenter un espace lisible fondé sur une ruralité dynamique et attractive.

En effet, malgré sa proximité avec la région francilienne, et plus particulièrement avec le pôle de Roissy Charles-de-Gaulle, le Valois est un territoire rural et souhaite valoriser cette ruralité en s'appuyant sur ses fonctions propres :

- cadre de vie pour sa vocation résidentielle,
- espace de nature pour la détente, les loisirs, le tourisme vert,
- espace de ressources pour l'agriculture (activité historique pour le territoire) et zones de développement économique.

Ingrédients caractérisant la stratégie du Valois

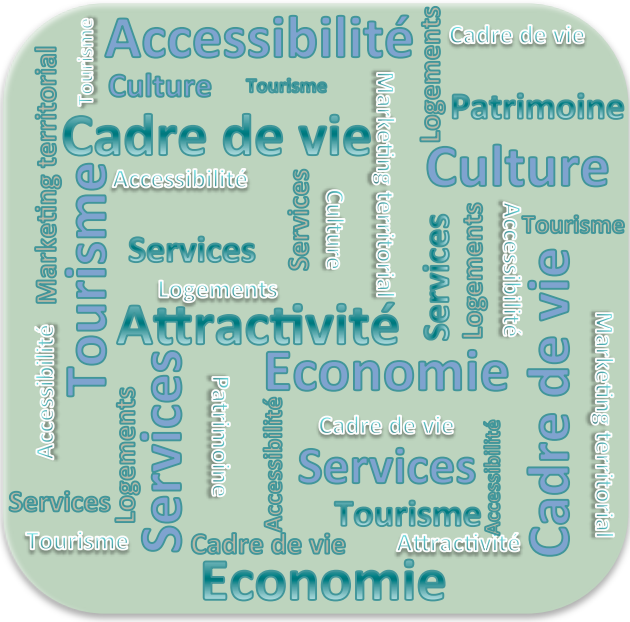

Ce « territoire de flux » aux relations de plus en plus prégnantes avec la région francilienne, se trouve à l'orée d'un saut qualitatif. Pour franchir ce cap de façon durable, le SCoT met en exergue sa capacité à offrir un cadre de vie rural, aux nombreuses richesses patrimoniales et naturelles, prisé par les ménages aspirant à se détacher d'un mode de vie urbain.

Cette stratégie vise à amener le Valois à poursuivre un développement qualitatif, en garantissant durablement les fondements de ses spécificités. Pour ce faire, le territoire devra affirmer son potentiel à développer des coopérations externes qu'il sera susceptible de mettre en œuvre au regard de ses atouts propres.

À une échelle infra, l'organisation du territoire devra aller au-delà du maintien d'un cadre de vie rural aux portes de l'Ile-de-France en développant une offre de services valorisée dans une perspective d'attractivité renouvelée et très qualitative. Le développement y sera optimisé en fonction des capacités d'accueil de chacune des polarités qui le compose : habitat, artisanat, tertiaire, industrie, logistique, services et équipements,…

De ce point de vue, Crépy-en-Valois jouera un rôle pivot offrant notamment le niveau de service tertiaire nécessaire tant pour le développement économique que l'attractivité résidentielle.

Un territoire « multifacette » au cœur d'un maillage de pôles franciliens et picards

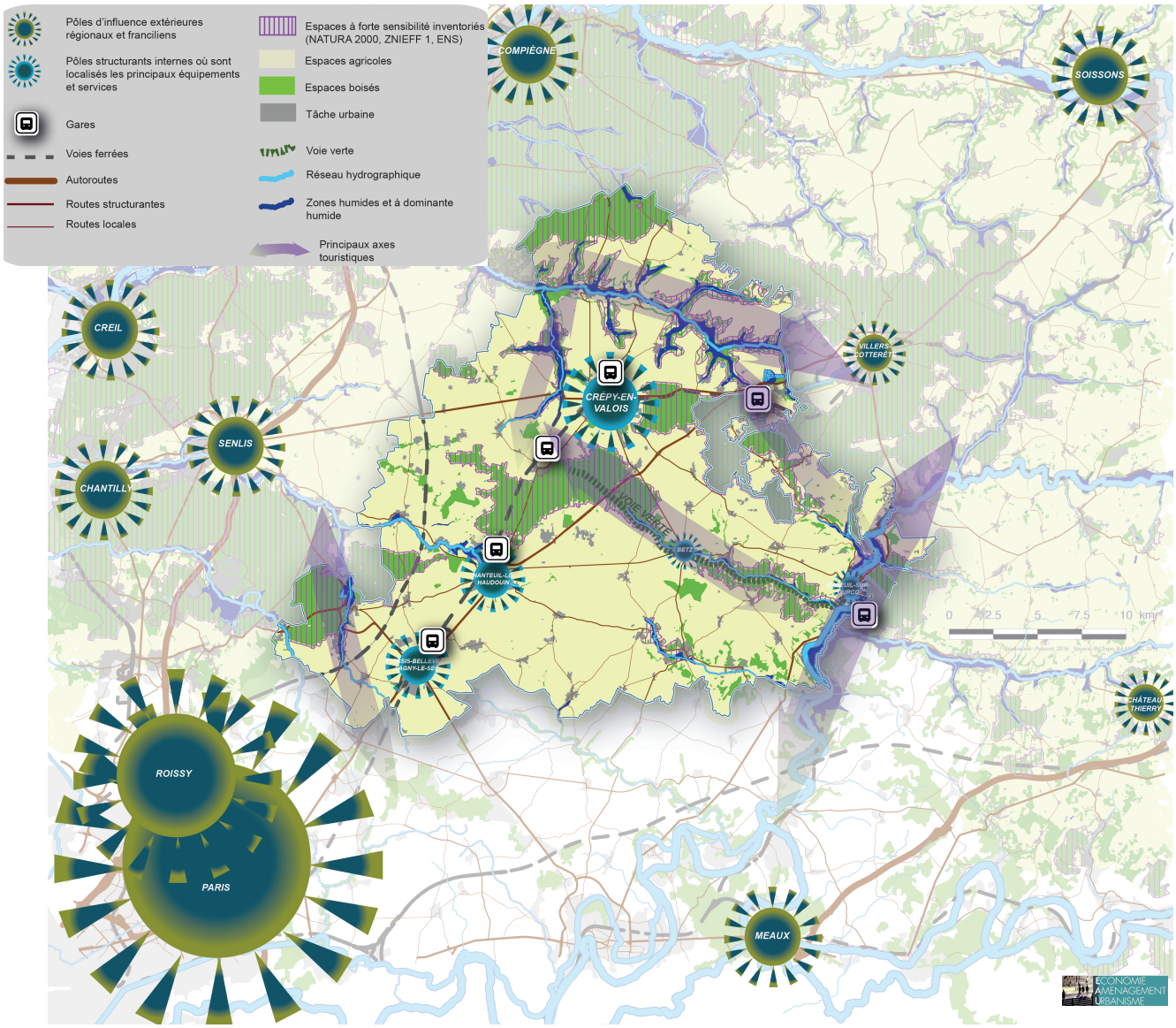

Les orientations de développement du Pays de Valois prennent donc appui sur la force des espaces qui le composent, et qui offrent une multiplicité de leviers capables de soutenir son attractivité et sa compétitivité.

Pour ce faire, les inflexions apportées aux axes du P.A.D.D. du SCoT de 2011 pourront contribuer à répondre à cette ambition et aux nouveaux enjeux.

Les objectifs stratégiques et de développement

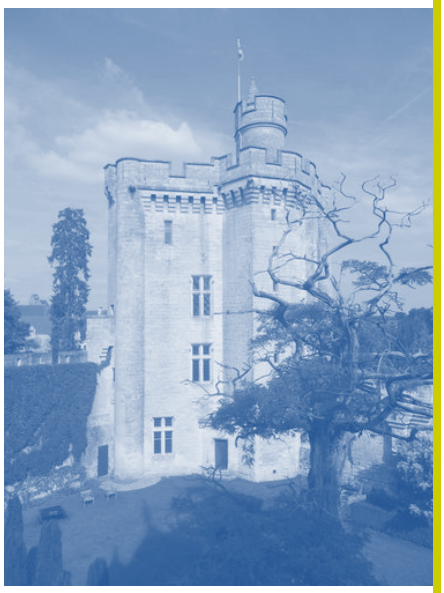

⇒ A. Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins

Le développement économique s'appuie sur la réponse du Pays de Valois aux besoins de desserrement économique des pôles voisins, notamment franciliens, liés aux nouveaux besoins des entreprises et à la desserte du territoire offerte par la Nationale 2, axe structurant de coopération avec ces espaces limitrophes.

Identifié comme une priorité pour le développement du territoire, « l'effet démultiplicateur » du numérique (infrastructures, innovations et usages) est aujourd'hui la pierre angulaire de l'expansion et de l'aménagement.

L'offre économique s'orientera vers les activités innovantes, le développement de l'offre logistique y restera modéré et localisé au sein d'espaces spécifiques et clairement définis.

Par ailleurs, la performance économique globale du territoire implique également de s'appuyer, de manière sensible, sur les atouts que constituent l'agriculture et le tourisme au travers de ses multiples entrées naturelles et patrimoniales complémentaires de la Voie verte, future « vitrine » touristique pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

- **1. Faciliter le développement d'activités innovantes en inscrivant la stratégie économique du Valois dans les dynamiques internationales, régionales, et franciliennes.**

  - Les évolutions technologiques viennent modifier le paysage économique de nombreux pans d'activités. Dans ce contexte, une démarche spécifique devra permettre l'accompagnement du tissu économique local dans une perspective d'émancipation des activités innovantes.

    Les réflexions menées viseront à favoriser l'innovation dans les secteurs caractéristiques de l'économie du Valois, tels que la logistique (22% des emplois du territoire), l'essor de la robotique au sein des activités productives ou des enjeux liés au « big data » au profit d'une agriculture innovante et de plus en plus connectée.

  - L'irrigation de l'ensemble du territoire en réseaux numériques est essentielle pour soutenir le développement économique et résidentiel du Pays de Valois et pérenniser son inscription dans les flux.

    Il est attendu en particulier un niveau élevé de performance locale des réseaux de desserte numérique, et des services associés, afin de stimuler l'innovation par effet d'entraînement : les outils qui rendent la vie des ruraux plus simple vont se multiplier, mettant ainsi à la disposition des espaces ruraux des nouveaux atouts pour accroître sa compétitivité, améliorer son accès aux services et gommer les distances physiques.

  - Le développement d'une offre de formation, notamment dans l'enseignement supérieur avec l'ouverture d'une classe IUT à Crépy-en-Valois, doit permettre de pérenniser sur le long terme le développement du Pays de Valois et de répondre aux besoins, notamment des emplois qualifiés.

    D'autre part, l'objectif sera de répondre aux besoins spécifiques des entreprises locales et d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux jeunes souhaitant poursuivre leurs études au sein du territoire.

- **2. Profiter du positionnement géographique du territoire pour poursuivre un développement modéré des activités logistiques, localisé dans les territoires identifiés (à proximité de la Nationale 2) et desservis par un aménagement numérique performant.**

  - Ces espaces économiques seront aménagés qualitativement, avec une grande attention à l'intégration paysagère des nouvelles constructions.

- Leur localisation sera priorisée au sein d'espaces économiques spécifiques à proximité immédiate de la Nationale 2, afin notamment d'éviter l'accroissement du trafic poids lourds sur les axes secondaires du territoire.

- **3. Proposer une nouvelle offre d'accueil pour des activités de services (aux entreprises et aux personnes), particulièrement autour des pôles gare.**

  - La politique de dynamisation économique prévoit le développement d'une gamme d'entreprises et de services pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs (commerce, restaurants inter-entreprises, hôtellerie, crèches, desserte très haut-débit,…) dont la localisation sera privilégiée autour des pôles gare du territoire et notamment du pôle urbain de Crépy-en-Valois.

- **4. Capitaliser sur la Voie verte, le canal de l'Ourcq, les activités équestres, le parc d'attractions de la Mer de Sable, les projets d'équipements hôteliers et les synergies avec les attracteurs touristiques voisins, pour faire du tourisme un levier de développement de la notoriété du Pays de Valois.**

  - Au regard d'un potentiel de développement touristique significatif, mais dont les complémentarités ne sont ni complétement révélées, ni vraiment exploitées, du fait de l'absence d'un site attracteur d'envergure nationale, le SCoT entend œuvrer pour mieux affirmer le rôle jouer par le tourisme dans le développement du territoire.

  - Ainsi, la capacité d'accueil pour un tourisme de proximité et complémentaire des attracteurs voisins (à Compiègne, Pierrefonds, Chantilly,…) doit être développée : hébergement sous différentes formes, restauration, produits touristiques.

  - De manière plus globale, l'offre touristique doit s'insérer dans des maillages territoriaux plus larges avec les offres des territoires voisins, pour mettre en relation un ensemble plus fourni de points d'attraction et proposant davantage de perspectives pour des itinéraires diversifiés.

- **5. Conforter l'agriculture et la sylviculture dans leur rôle d'acteur économique et environnemental.**

  - Le territoire du SCoT valorise ses ressources et potentialités locales : agriculture, énergie, savoir-faire locaux,… Cette valorisation des ressources peut nécessiter localement des aménagements et constructions (stockage, unités agro-alimentaires, biomasse,…) que le SCoT autorise, sous réserve de leurs impacts sur l'activité agricole et l'environnement.

  - Les quartiers, bourgs et villages développent des lieux facilitant l'accès aux productions de denrées alimentaires (marchés, circuits-courts,…) respectueuse des productions et des cycles (saisonniers, humains) locaux constitutifs de la qualité de vie au sein du territoire.

- **6. Valoriser la ressource du sous-sol (sables, calcaires,…) et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive et qualitative.**

  - Les ressources du territoire lui confèrent une capacité économique durable dès lors que cette gestion des ressources est associée à une démarche globale visant à renforcer l'économie circulaire.

  - L'économie circulaire sous-entend ici le renforcement d'un écosystème ou les productions locales sont utilisées par d'autres acteurs économiques du territoire dans une logique de valorisation ou de revalorisation.

  - Ainsi la gestion durable des ressources du sous-sol implique à la fois une gestion écologique et environnementale dynamique et un développement des filières de valorisation associées à celles de revalorisation des matériaux.

Spatialisation de la stratégie économique

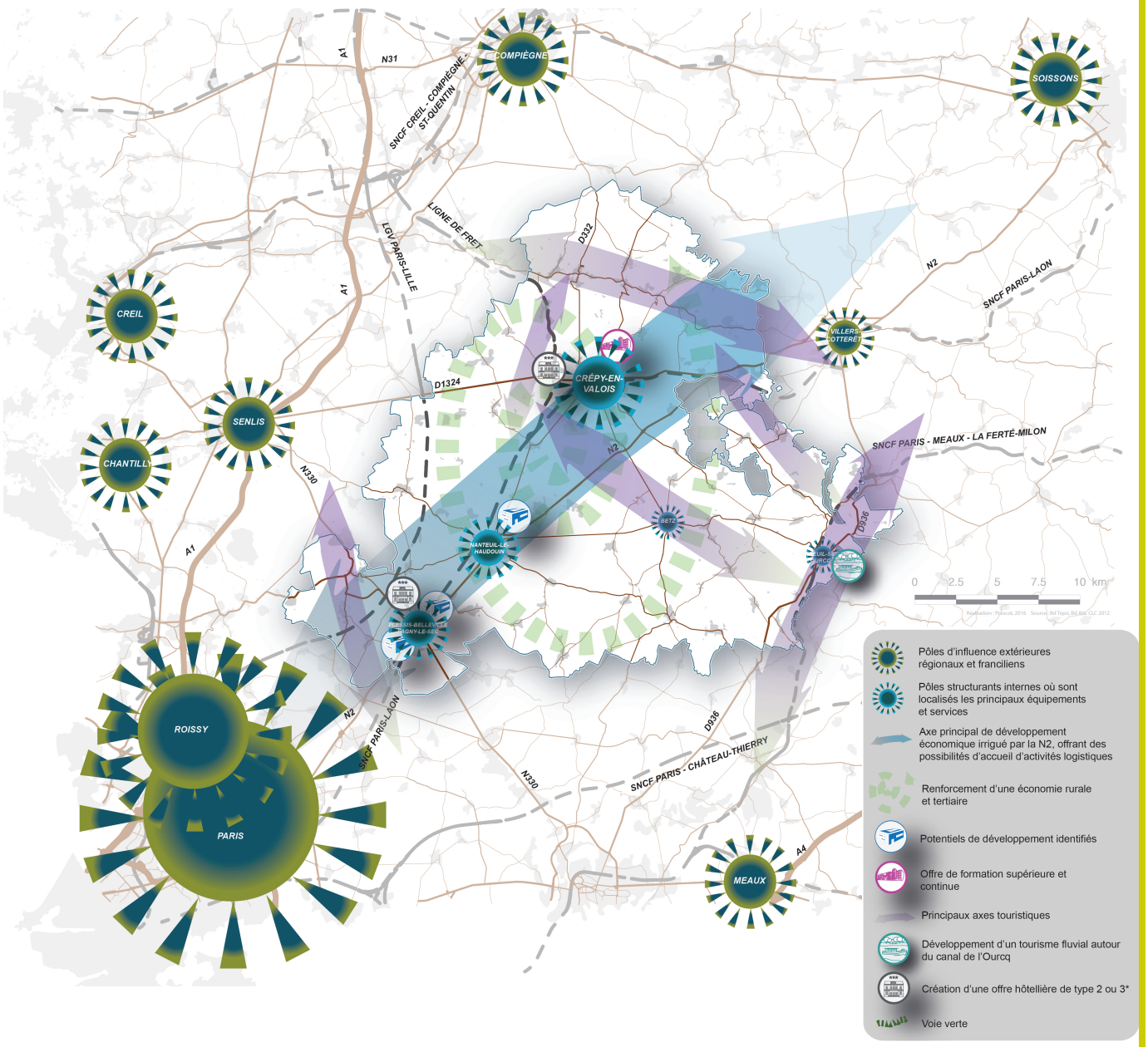

B. Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne

La protection, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces environnementaux et patrimoniaux s'inscrivent dans le cadre d'une action de long terme qui contribue à redonner de la force à l'image du territoire.

Cette action à l'égard des espaces environnementaux répond à la stratégie globale d'attractivité du territoire car ils sont l'une des composantes de l'excellence de son cadre de vie à la frontière de la capitale.

Au travers de cet objectif, le Pays de Valois entend se différencier à une échelle élargie, par le biais de la reconnaissance et de la promotion de son cadre de vie remarquable, qui fidélise ses habitants, actuels ou futurs.

Ainsi, l'environnement est une ressource fondamentale pour le territoire, notamment dans le cadre de la valorisation des écrins forestiers, des chemins de randonnées, de l'insertion des monuments dans le paysage, de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique.

Cet objectif se veut le corolaire de l'ambition économique et résidentielle souhaitée par le Pays de Valois et répond aux besoins des habitants, des entrepreneurs et des touristes pour évoluer dans un cadre de vie agréable et convivial.

- **1. Préserver le patrimoine naturel (vues emblématiques, lisières,…) et architectural.**
    - L'authenticité rurale et historique du Pays de Valois est mise en lumière par un urbanisme et une politique d'aménagement en cohérence d'une architecture locale.
    - Les liens sont développés entre nature, cadre environnemental, les paysages et leurs usages auprès des habitants, entrepreneurs et touristes.
    - La nature et ses ressources sont à gérer dans le temps afin de transmettre cette richesse aux générations futures et de répondre à des enjeux forts d'identification et de protection :
        - Des espaces agricoles du plateau du Soissonnais au nord et du Valois Multien, des vallées (Automne et Sainte-Marie, Ourcq et ses affluents, Nonette et Launette) ;
        - Des continuités paysagères des grands ensembles paysagers, ainsi que des petits éléments du paysage (haie, alignement d'arbres,…) ;
        - Des vallées, qui sont concernées par des continuités écologiques, à la fois de la trame verte (bocage, coteau boisé et coteau à pelouse) et de la trame bleue (zone humide, cours d'eau) ;
        - Des ressources naturelles (bois, eau, carrières) qui représentent des gisements valorisables du point de vue écologique et économique.

- **2. Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions de logements et à leur impact environnemental.**
    - Pour créer les conditions d'une attractivité qualitative et reconnue pour ses spécificités, le territoire concilie :
        - L'intégration paysagère de l'aménagement résidentiel et économique pour créer une identité visuelle valorisable auprès des résidents comme de l'ensemble des usagers du territoire ;
        - Le respect d'une architecture traditionnelle réinterprétée au regard des enjeux énergétiques (bioclimatisme, lutte contre la précarité énergétique, lutte et adaptation contre le réchauffement climatique) ;

- La rénovation de l'existant considérée comme un investissement patrimonial afin de revendiquer une durabilité des modes d'aménagement locaux propres au patrimoine architectural.

- **3. Développer un mode d'aménagement évitant la trop grande artificialisation des sols, la banalisation des paysages, l'appauvrissement de la biodiversité et préserver les coupures d'urbanisation dans une logique de qualité urbaine.**

  - Pour renforcer une image authentique du Valois aux multiples facettes, le SCoT promeut un urbanisme innovant et singulier valorisant son cadre de vie. La politique s'inscrit dans une politique paysagère et environnementale qualitative mettant en valeur les interfaces écologiques d'une part, et les interfaces urbaines/nature/terres agricoles d'autre part.

- **4. Veiller à une gestion ambitieuse de la ressource en eau, accompagnant le développement résidentiel, touristique et économique.**

  - Le caractère qualitatif vers lequel veut tendre le territoire repose sur la préservation des ressources naturelles indispensables à son développement. Pour ce faire, l'un des enjeux sera d'améliorer la qualité de la ressource en eau en agissant sur ses principaux vecteurs de dégradation (assainissement non conformes, ruissellements, pollutions agricoles, produits d'entretien des espaces verts,…).
  - D'autre part, afin de contribuer plus largement à la transition énergétique locale en réduisant la consommation en ressources naturelles, les actions viseront à mener des économies et une maîtrise des usages de la ressource en eau.

- **5. Améliorer la performance énergétique du territoire (photovoltaïque, biomasse, géothermie,…) afin de contribuer au bien-être de la population, à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte contre le réchauffement climatique.**

  - La soutenabilité du modèle de développement que le territoire promeut, en articulant les dynamiques urbaines avec celles d'une ruralité vivante, active et performante, conduit la SCoT à attacher une importance particulière à l'adaptation des modes de vie et d'activité en vue de les orienter vers des comportements à « énergie positive ».
  - Le SCoT entend favoriser le recours aux divers leviers directs et indirects dont disposent les collectivités pour promouvoir des usages économes en énergie dans le champ résidentiel et dans celui des équipements et services publics, et pour favoriser la création d'une offre pertinente et innovante.
  - Ainsi, par l'intermédiaire de son futur Plan climat air énergie territorial, la Communauté de Communes visera notamment à optimiser les consommations d'énergie des bâtiments par l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant, notamment les bâtiments publics, et une exigence forte de performance pour les futurs constructions.

Un territoire aux richesses environnementales multiples à préserver

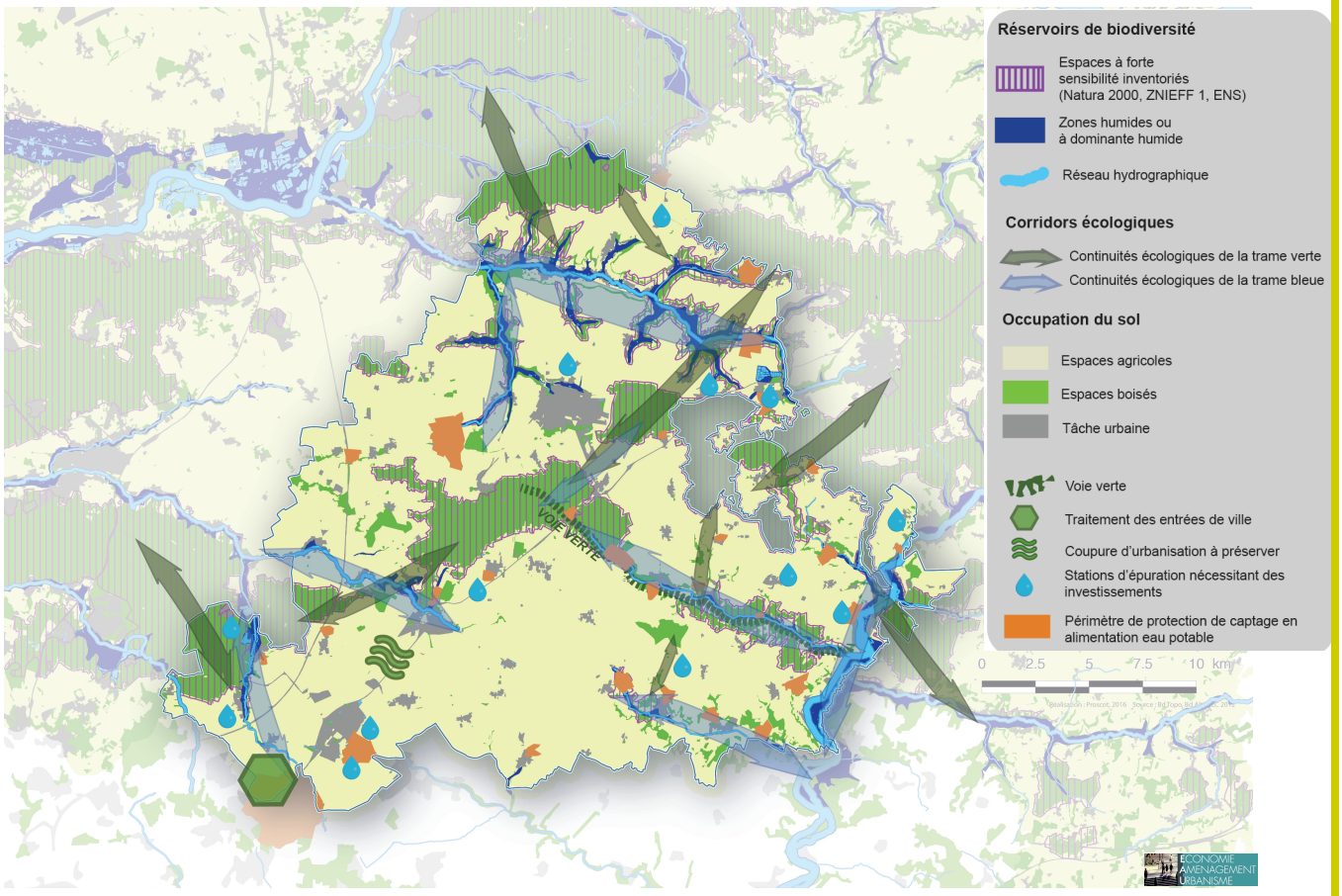

⇒ C. Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.

La valorisation de l'attractivité du Pays de Valois et de son identité (multipolarité, ruralité, cadre de vie,…) nécessite d'apporter des réponses aux nouveaux besoins exprimés par les habitants actuels et futurs, afin de leur permettre d'y réaliser leur parcours personnel.

Les effets du desserrement franciliens et de l'installation de ménages au mode de vie urbain au sein de notre territoire, viennent modifier les besoins en termes de logements, de services, de loisirs et varient également en fonction de l'âge et des ressources financières de chacun.

Afin de garantir une qualité de services optimale aux habitants et une accessibilité facilitée à ceux-ci, le SCoT entend poursuivre la politique de développement des équipements et services à destination de la population en organisant spatialement le territoire via un maillage territorial fort et lisible permettant une diffusion des ressources économiques et humaines dans l'ensemble du Pays de Valois.

- **1. Développer une stratégie de développement des polarités en matière d'accueil de population, d'habitat, d'équipements, et y proposer une accessibilité en transports en commun et des niveaux de services suffisants.**
  - L'objectif est à la fois de répondre à la diversité de la demande mais également à l'accroissement prévisionnel de la population et aux évolutions des modes de vie et de consommation.
  - Dans ce cadre, l'attractivité du pôle urbain de Crépy-en-Valois, qui s'étend au-delà des limites du SCoT, s'appuie sur la complémentarité de l'offre de services et d'équipements offerte par les pôles internes et externes. À ce titre, le SCoT promeut un développement équilibré à l'échelle du Valois entre :
    - Le pôle urbain de Crépy-en-Valois, ainsi que les autres pôles, où se concentrent les équipements et services structurant visant à servir l'ensemble du Valois, mais également des équipements de proximité correspondant au renforcement d'une vie de quartier ;
    - Les communes hors pôles, pour lesquelles le maintien, le renforcement, voire le développement des équipements et services de proximité sont une nécessité dans une perspective de ruralité dynamique.

- **2. Maîtriser la consommation foncière en matière de construction de logements en lien avec une politique de qualité architecturale et d'aménagement.**
  - Pour répondre aux besoins de la population actuelle (desserrement des ménages lié à la baisse de la taille des ménages) et au desserrement de l'Ile-de-France, le SCoT est fondé sur une perspective de développement maîtrisé, mais réel de la population à long terme.

- **3. Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc ancien.**
  - Dans un contexte de légère croissance de la vacance, concomitant à des enjeux d'économie d'énergies et de précarité énergétique, le SCoT prévoit l'adaptation du parc de logement existant.
  - Des efforts de rénovation ou réhabilitation des logements vacants seront effectués pour les remettre sur le marché.

- **4. Diversifier l'offre en habitat en proposant une gamme plus large de logements et favoriser la mixité dans les opérations d'habitat.**

  - Le développement du parc résidentiel accompagnera la montée de la qualité de vie offerte par l'ensemble du territoire du Valois.
  - Il privilégiera la diversité résidentielle (typologie des logements, formes urbaines, modes de financement, ambiances résidentielles et contextes territoriaux diversifiés : centre-ville, bourgs et ville) dans le cadre :
    - D'opérations d'aménagement d'ensemble, notamment pour ce qui concerne les « nouveaux quartiers » qui seront réalisés,
    - Mais également dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain d'initiative publique ou privée (comblement de « dents creuses », d'espaces laissés libres de constructions, friches industrielles,…).

- **5. Etoffer l'offre de formation du territoire.**

  - La présence ou l'absence de certains types d'équipements au sein du territoire conditionne l'intérêt que lui porte de nouvelles populations. Ainsi, l'absence d'offre de formations post-bac ne permet pas de retenir les jeunes qui doivent souvent le quitter pour se rendre notamment en région parisienne, Amiens ou Lille pour poursuivre leurs études.
  - À ce titre, l'ouverture d'une future classe d'IUT à Crépy-en-Valois permettra de combler en partie cette carence.
  - Le SCoT la considère comme l'amorce d'un possible développement d'une offre post-bac sur son territoire.

Médiathèque de Crépy-en-Valois

Lycée Jean Monnet à Crépy-en-Valois

⇒ D. Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

Le rayonnement du territoire du SCoT passe par des mobilités optimisées, adaptées et contextualisées à la fois aux espaces ruraux et aux espaces impactés par des niveaux de flux résultant de leur proximité immédiate avec l'agglomération parisienne.

La stratégie du Pays de Valois mise en exergue dans le SCoT, prend en compte les besoins des personnes de parfaire leurs déplacements domicile-travail, leurs déplacements de proximité pour satisfaire leurs consommations quotidiennes et leurs loisirs.

Le SCoT du Pays de Valois s'attache également à répondre aux besoins de personnes plus ciblées qui peuvent, de part leurs conditions, leurs parcours de vie, être exclues des mobilités : personnes âgées, jeunes, personnes handicapées, personnes sans emploi,…

L'aménagement d'équipements favorables aux mobilités douces (pistes cyclables et voies pédestres) et à leur sécurisation accompagne l'ambition touristique du SCoT et plus largement sa volonté de maintenir un cadre de vie apaisé à l'abri des nuisances urbaines. À ce titre, comme nous l'avons évoqué précédemment, outre l'angle touristique sous lequel le projet de Voie verte prend tout son sens, ce dernier engendrera des répercussions positives en matière de pratiques de déplacements durables.

- **1. Affirmer le renforcement des infrastructures et équipements de transports avec les territoires voisins.**
    - La stratégie vise à accroître le positionnement du Pays de Valois dans les échanges économiques inter-régionaux et internationaux, nécessitant ainsi des mobilités améliorées avec les polarités voisines (Roissy, Compiègne, Meaux…).
    - Pour ce faire, le SCoT promeut un soutien aux projets d'infrastructures allant en ce sens : amélioration de la desserte ferroviaire via la ligne Paris-Laon et Paris-La Ferté-Millon, amélioration des connexions depuis et vers Roissy,…

- **2. Renforcer les liaisons entre les pôles de développement du territoire.**
    - Le SCoT vise à promouvoir le soutien des projets d'infrastructures favorisant ses connexions aussi bien internes qu'externes. Ainsi, par exemple, le passage à 2x2 voies de l'ensemble de la Nationale 2 soutiendra les échanges Nord-Sud entre la capitale régionale lilloise, et plus globalement avec le Benelux, et le bassin francilien, mais également entre la moitié sud du Valois et le pôle urbain de Crépy-en-Valois.

- **3. Faire des gares des lieux de vie à part entière et favoriser l'intermodalité**
    - Dans cette perspective de maintien, voire de renforcement de la proximité, le territoire cherche à enrichir son offre de mobilité diversifiée et coordonnée.
    - Les gares du territoire (Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Ormoy-Villers, Crépy-en-Valois et Mareuil-sur-Ourcq, Vaumoise) constitueront le support des pôles d'intermodalités. Lorsqu'elles constituent des pôles au sens du présent P.A.D.D., elles sont des lieux privilégiés de développement résidentiel, commercial et de services, où les capacités de stationnement sont améliorées.
    - Il faut remarquer que dans le Pays de Valois, il y a une très bonne correspondance entre les polarités urbaines et les polarités potentielles d'intermodalité. La commune de Betz n'est pas desservie pas le train, mais éprouve néanmoins des besoins de développement.

- La qualité et le niveau de l'offre résident dans la capacité à articuler les différents modes de mobilité à toutes les échelles pour une proximité effective pour tous.
- Les lignes ferroviaires Paris-Laon, Paris-La Ferté-Milon, ainsi que la Nationale 2 constituent l'armature des mobilités externes et internes du Valois, et l'offre des espaces périurbains s'organise en complémentarité.
- Les pôles d'intermodalité (gare et arrêt de transport en commun structurants,…) seront aménagés de manière à favoriser le maximum d'interconnexion entre modes de transports : accessibilité à pied, à vélo et en voiture, transport en commun, aire de covoiturage,…

- **4. Encourager la diversification des modes de transports en valorisant notamment les modes doux et les mobilités décarbonées sur les courtes et moyennes distances.**
  - Les aménagements en faveur du vélo et de la marche à pied seront réalisés dans une logique de maillage à l'échelle du territoire et des espaces voisins (raccordement de la Voie verte au réseau Vélo routes notamment).

Voie Verte

Bus de Cypré à Crépy-en-Valois

Mobilités entre territoires

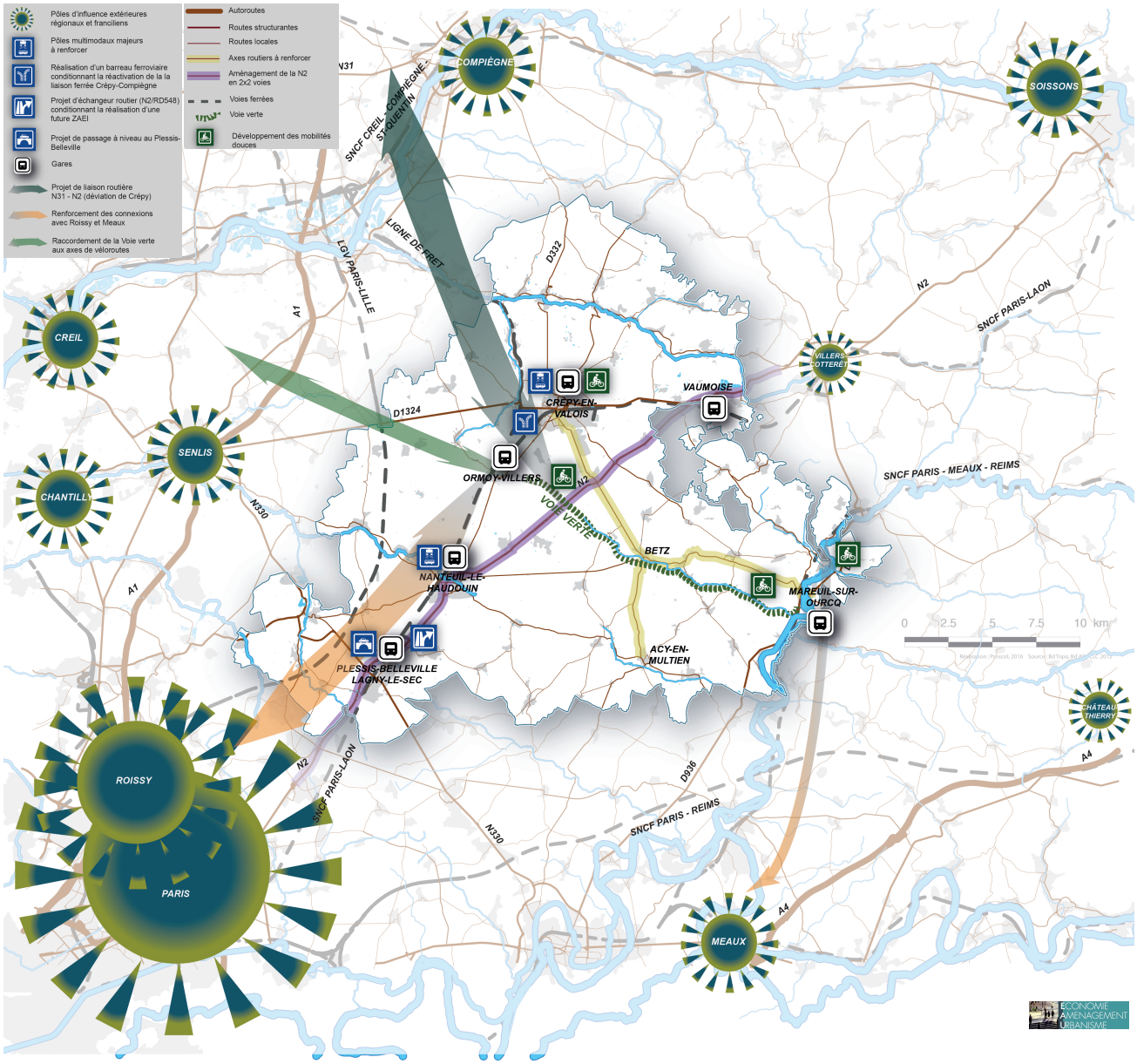

La déclinaison de la stratégie dans les politiques sectorielles

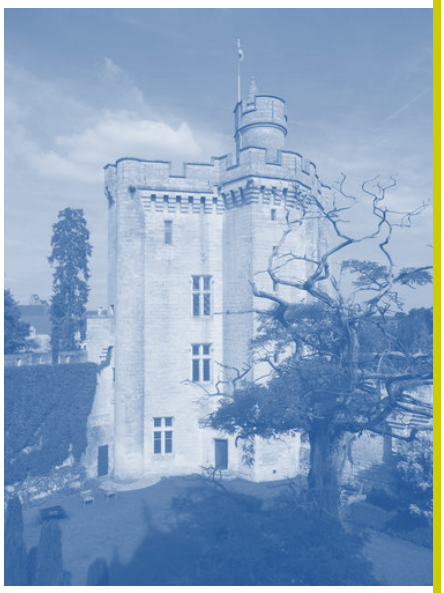

⇒ A. Economie et ressources territoriales

• 1. La politique de développement économique

- Favoriser le développement d'infrastructures numériques permettant une desserte numérique efficace pour les entreprises et les ménages et encourager l'utilisation des NTIC.

- Capitaliser particulièrement sur le potentiel d'innovation des filières ou des atouts propres du territoire, afin de favoriser le développement de ses entreprises à l'international.

- Permettre un développement modéré des activités de logistiques :
  - Prioriser un développement des activités logistiques localisées au sein d'espaces identifiés à proximité immédiate de la Nationale 2 (zone d'activité de Nanteuil-le-Haudouin, du Plessis-Belleville-Silly-le-Long et de Lagny-le-Sec).
  - Permettre ensuite le développement de projets économiques dans des secteurs plus éloignés, (secteur de Crépy-en-Valois).
  - Soutenir les projets d'infrastructures pouvant influer sur le développement d'activités logistiques au sein du territoire (passage à deux fois deux voies de l'ensemble de la Nationale 2 notamment).

- Favoriser le développement des activités tertiaires :
  - Privilégier l'accueil et l'émergence de startups dynamiques autour du pôle gare de Crépy-en-Valois.

- Permettre le développement de services connexes aux entreprises productives et à leurs salariés :
  - Favoriser l'émergence d'espaces de travail partagés, de restauration, de comptabilité, de crèche,...

- Développer une offre de formations, notamment en lien avec les activités du territoire :
  - Capitaliser sur l'ouverture prochaine d'une classe IUT à Crépy-en-Valois.

- Faire du tourisme un levier de développement de la notoriété du Pays de Valois :

  - Capitaliser sur le patrimoine du territoire (parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, musée de l'archerie et du Valois à Crépy-en-Valois, Vallée de l'Automne,…) et les connexions avec les attracteurs touristiques voisins (Pierrefonds, domaine de Chantilly, mémorial de Compiègne, palais impérial de Compiègne,...) pour insérer le Valois dans les parcours touristiques.

  - Améliorer l'offre en hébergements touristiques en permettant l'ouverture d'établissements hôteliers et en valorisant le potentiel touristique du monde agricole (gîtes, maisons d'hôtes, fermes pédagogiques,…).

  - Développer les activités touristiques autour de la Voie verte, du canal de l'Ourcq et du parc d'attractions de la Mer de Sables à Ermenonville.

  - Valoriser et promouvoir la pratique des activités équestres au sein de parcours identifiés.

  - Poursuivre les réflexions menées quant aux possibilités de développer un parc de sculptures monumentales de plein air au sein du territoire.

- En prenant en considération des objectifs de croissance démographique légèrement inférieurs à ceux établis dans le SCoT réalisé en 2011 (+0,9%/an, contre +0,8%/an pour le présent SCoT), ce qui pourrait aboutir à près de 64 640 habitants à horizon 2035, l'objectif est de redynamiser l'emploi sur le territoire, **pour favoriser la création de près de 6 000 emplois à cet horizon (soit 260 par an).**

- Cette augmentation du rythme de création d'emploi ne pourra se faire que progressivement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

FM Logistic à Crépy-en-Valois

Maison Drucker à Gilocourt

- **2. La politique de soutien à l'agriculture et aux activités primaires**

  - Conforter et valoriser la filière agricole :

    - Associer, dans la concertation, l'agriculture à l'aménagement du territoire en protégeant l'espace agricole, en maîtrisant la consommation foncière des activités économiques et en limitant les conflits d'usage de la route liés à la circulation des engins agricoles.

    - Valoriser les productions locales (mise en valeur des productions agricoles biologiques par exemple) et maintenir la diversité des types d'agricultures et des paysages associés pour renforcer l'image qualitative du territoire.

    - Soutenir les possibilités de diversification économique des exploitations et de création de valeur par la transformation des matières premières.

    - Renforcer la capacité de création de valeur ajoutée dans l'industrie agroalimentaire (transformation, conditionnement,…) par le développement de synergies avec les activités primaires.

  - Valoriser la ressource du sous-sol et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive :

    - Poursuivre une exploitation adaptée et raisonnée sur le plan économique et paysager, des matériaux d'extraction, sous conditions environnementales.

    - Phaser le développement des exploitations et maitriser leurs impacts sur les espaces agricoles et naturels en organisant la réversibilité qualitative des sites et sur le cadre de vie (nuisances routières, pollution, bruit...).

    - Encourager les projets d'économie circulaire privilégiant le recyclage (des matériaux, des déchets) et l'optimisation des ressources fossiles (utilisation d'énergies renouvelables, production d'énergie à partir de biogaz,...).

    - Inciter les projets culturels de mise en valeur des activités liées aux matériaux qui contribuent au rayonnement du territoire (projet de création d'un musée de la pierre à Bonneuil-en-Valois).

⇒ B. Paysage et environnement

• 1. La politique du paysage et du patrimoine

- Valoriser les ambiances et la qualité paysagère :
  - Soutenir la pluralité et la qualité des paysages de la ruralité (plateau du Valois Multien, vallée de l'Automne et de la Sainte-Marie, vallée de l'Ourcq, vallée de la Nonette et de la Launette) afin de contenir des évolutions paysagères non désirées.
  - Veiller au traitement des entrées en ville, notamment sur la Nationale 2, afin qu'elles garantissent une transition douce entre trame urbaine et agri-naturelle.

- Maintenir la présence du végétal et de la nature en milieu urbain, en lien avec les espaces verts dont le développement sera rendu nécessaire par les nouveaux modes constructifs prônés par le SCoT.

- Définir les lisières et les formes urbaines qui seront les réceptacles privilégiés du développement.

- Protéger le patrimoine historique et le patrimoine remarquable en veillant à l'intégration des opérations d'aménagement à ce patrimoine.

- Veiller à une implantation du bâti respectueuse des formes architecturales et singularités patrimoniales pour maintenir une harmonie dans les villes et centres-bourgs.
  - Accompagner l'intégration paysagère du bâti dans le respect des formes architecturales du Valois.

Château d'Ermenonville

Eglise d'Eve

- **2. La politique de gestion de la biodiversité**

  - Préserver la fonctionnalité écologique du territoire :

    - Préserver les réservoirs de biodiversité et leur plurifonctionnalité tant pour le déplacement des espèces que pour la gestion des risques et des pollutions au bénéfice des populations, ainsi que les continuités écologiques dans le cadre de la Trame verte et bleue dont le Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) déterminera les conditions de préservation.

    - Assurer une perméabilité globale permettant le maintien et le développement de connexions fonctionnelles entre les différents espaces de biodiversité.

    - Renforcer la présence du végétal en milieu urbain de manière à créer des espaces de respiration propices au maintien d'un cadre de vie agréable et d'une proximité avec la nature (continuités naturelles, gestion différenciée des espaces verts, gestion durable de l'eau,…).

- **3. La politique énergétique**

  - Développer l'autonomie et réduire les consommations des énergies fossiles et la production de Gaz à Effet de Serre (GES) :

    - Soutenir le développement des énergies renouvelables (biomasse, solaire thermique, méthanisation, photovoltaïque, géothermie,…) par le choix de sites adaptés, tant du point de vue technologique que paysager.

    - Tirer bénéfice d'une meilleure maîtrise de la densité bâtie et de l'intensification des tissus bâtis, d'une meilleure cohérence entre urbanisme et déplacement pour répondre à la maîtrise de la consommation énergétique et à la réduction des GES.

    - Déployer des politiques d'encouragement à la rénovation des bâtiments anciens pour diminuer leur impact énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

    - Responsabiliser l'ensemble des acteurs et des usagers pour adopter des bonnes pratiques et diffuser la connaissance du fonctionnement et des enjeux de la préservation environnementale (Plan climat air énergie territorial, sensibilisation sur les écosystèmes,…).

Randonneurs dans le Valois

Canal de l'Ourcq à Mareuil-sur-Ourcq

- **4. La politique de gestion et de valorisation des ressources environnementales et des risques**

  - Garantir l'accès quantitatif et qualitatif de la ressource en eau :

    - Protéger les captages et permettre les interconnections entre leurs sources.

    - Affirmer le rôle de la Trame verte et bleue dans sa capacité à améliorer la qualité des cours d'eau.

    - Stimuler les efforts des agriculteurs et des utilisateurs des ressources primaires dans leur maîtrise et gestion des intrants dans les sols pour diminuer leurs impacts sur la qualité des eaux et préserver le bon fonctionnement des sols.

    - Poursuivre les actions de rénovation et de renforcement de la performance des réseaux d'assainissement en assurant une capacité épuratoire compatible avec le développement économique et résidentiel de chaque secteur.

  - Prévenir les risques :

    - Développer une politique de prévention des risques d'inondation, de mouvement de terrains, de feu de forêt, à l'échelle intercommunale et locale, en limitant les facteurs de risques et en développant une information et une éducation du public à la maîtrise des risques.

Ecluse sur le canal de l'Ourcq

Rivière à Crépy-en-Valois

⇒ C. Habitat, équipement et mobilité

• 1. La politique de l'habitat

- Maîtriser la consommation foncière en matière de construction de logements en lien avec une politique de qualité architecturale et d'aménagement et en intégrant de nouveaux modes constructifs :
  - Valoriser et utiliser les capacités de densification de l'enveloppe urbaine actuelle qui puissent intégrer qualité paysagère, bon fonctionnement écologique, climatique, revitalisation des bourgs et villages.
  - Accompagner les extensions urbaines dans le prolongement spatial immédiat et cohérent avec les tissus bâtis en place dans le respect de l'économie et de la fonctionnalité des activités agricoles et forestières.
- Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc ancien :
  - Mettre en œuvre une politique de réhabilitation des logements dégradés et de remise sur le marché locatif, ceci particulièrement dans les centres anciens.
  - Favoriser l'amélioration énergétique des logements publics et privés afin de limiter leur consommation.
  - Réduire la vacance immobilière au sein du parc de logements en mobilisant, le cas échéant, les différents outils de la politique de l'habitat visant à permettre de remettre sur le marché, après travaux, des logements obsolètes.
- Diversifier l'offre en habitat en proposant une gamme plus large de logements et favoriser la mixité dans les opérations d'habitat :
  - Privilégier le développement d'une offre résidentielle qualitative, en réponse aux nouveaux besoins des néo-ruraux, offrant une diversité de formes urbaines, de typologies, de modes de financement, énergétiquement performante, connectée aux réseaux viaires et numériques.
  - Cibler une offre dédiée pour les jeunes actifs (logements de petites tailles).
  - Prendre en considération l'adaptabilité des logements pour les personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile.

- Dans le cadre d'un objectif démographique de près de 64 600 habitants à horizon 2035, **le besoin de constructions neuves s'élèverait à près de 6 000 logements.**

- **2. La politique des équipements et commerces**

  - Renforcer les équipements de proximité, coordonner et agencer les équipements structurants en adéquation aux spécificités des différents espaces de vie du territoire :

    - Favoriser la montée en gamme du pôle urbain de Crépy-en-Valois autour de son offre en équipements et services de gammes intermédiaires et supérieurs.

    - Développer une offre culturelle, de sport et loisirs permettant une satisfaction des besoins de tous.

    - Encourager la mutualisation des services afin de concilier hausse du niveau de prestation et réduction des déplacements.

  - Améliorer l'accessibilité aux équipements et services médicaux :

    - Favoriser l'accueil de professionnels de santé en encourageant leur regroupement à travers la création de maisons de santé (MSP).

    - Améliorer la problématique de démographie médicale en accompagnant le remplacement des médecins généralistes arrivant en fin d'activité.

  - Etoffer l'offre de formation du territoire :

    - Développer une offre de formations en lien avec les activités du territoire (agriculture, logistique,…).

    - Renforcer les synergies avec les pôles universitaires et de formations voisins.

  - Articuler la stratégie commerciale à la proximité des modes de vie des habitants :

    - Structurer l'offre commerciale autour des gares et à l'échelle des bassins de vie en accroche des équipements commerciaux significatifs.

    - Encourager la diversité de l'offre commerciale en fonction des caractéristiques des consommateurs (jeunes, personnes âgées, touristes, actifs,…).

    - Encourager les aménagements qui valorisent le patrimoine, limitent les ruptures dans le linéaire commercial des centres villes et donnent de la lisibilité aux productions locales (halles de marché, espaces publics,...).

Rue commerçante de Crépy-en-Valois

Centre aquatique de Crépy-en-Valois

- **3. La politique des transports et mobilités**

  - Affirmer le renforcement des infrastructures et équipements de transports avec les territoires voisins :
    - Améliorer la desserte ferroviaire via les lignes Paris-Laon et Paris-La Ferté-Milon.
    - Améliorer les connexions avec la plateforme de Roissy.
    - Favoriser le passage à 2x2 voies de l'ensemble de la Nationale 2.
    - Soutenir la création d'un barreau ferroviaire à Mitry-Mory permettant de relier Crépy-en-Valois au pôle de Roissy.
    - Soutenir le projet de déviation de Crépy-en-Valois (projet de liaison N31/N2).
    - Soutenir le projet Canal Seine-Nord-Europe.

  - Organiser les mobilités pour tous de manière pragmatique :
    - Favoriser le rabattement autour de pôles gares multimodaux (trains, voitures, liaisons douces, bus) en améliorant les capacités de stationnement.
    - Maintenir le niveau de qualité des infrastructures routières.
    - Développer le maillage du territoire en aires de covoiturage / parking relais en lien avec les intercommunalités voisines.

Gare de Crépy-en-Valois

Gare de Nanteuil-le-Haudouin

- Faciliter la pratique des mobilités durables sur les courtes et moyennes distances :

  - Développer un réseau cyclable structurant permettant de relier les polarités entre elles, et notamment les gares routières et ferroviaires.

  - Développer l'offre de stationnement des deux-roues au sein des gares.

  - Capitaliser sur la Voie verte et les interconnexions avec les territoires voisins pour faire du vélo un réel moyen de transport ouvert à diverses pratiques.

  - Développer un réseau cyclable structurant permettant de relier les polarités entre elles, et notamment les gares routières et ferroviaires.

  - Faciliter la mise en œuvre d'une politique favorable au déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques.

  - Réserver des emprises foncières pour développer des aménagements dédiés aux modes doux (vélo, marche,…).

Tracé de la Voie verte

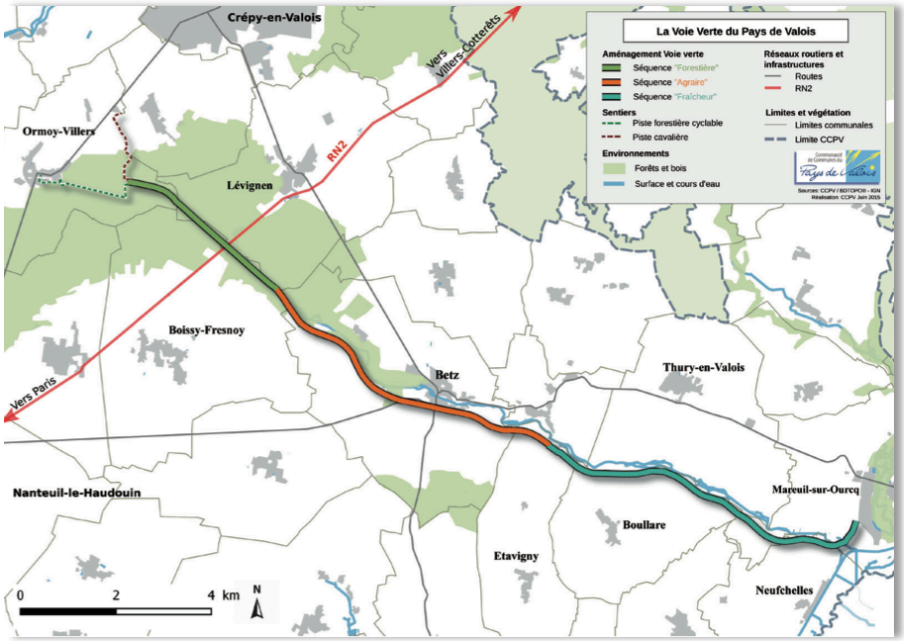

Voie cyclable dans Crépy-en-Valois